ACCORD DE CONFIDENTIALITE

De la part du candidat acquéreur :

Madame / Monsieur : ……

Société : ……

Titre/Fonction : ……

Adresse : ……

……

Email : ……

GSM : ……

A l'attention de :

SCAENAM srl
Frédéric Mailleux
Rue du village 4
5380 Fernelmont, Belgique

Monsieur,

Nous avons été contactés par Scaenam SRL, agissant pour compte de son client, en qualité de courtier exclusif pour la cession de l'entreprise reprise sous l'intitulé :

CONFLUENCE PREMIUM , Réf SC-25-074 ,
(ci-après dénommés le « Client » et la « Transaction »)

Nous prenons acte de ce que les documents que Scaenam SRL ou le Client seront amenés à nous fournir dans le but de nous permettre de réaliser l'étude de la Transaction, contiennent des éléments d'information de nature strictement confidentielle et propres à l'activité ou aux avoirs du Client. Pour les besoins de la présente lettre seront considérés comme « Informations » tous les documents confidentiels, éléments et informations (communiqués par écrit et oralement) et l'existence même de discussions concernant la Transaction envisagée par le Client.

La présente lettre rappelle les termes selon lesquels votre Client est disposé à nous communiquer des Informations sur les biens qu'il envisage de céder.

1. Le terme « Information » ne couvre pas les informations qui entrent dans l'une des catégories ci-dessous, lorsque ces informations :
   (a) sont entrées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou postérieurement mais en l'absence de toute faute qui nous soit imputable ;
   (b) sont déjà connues de nous, cette connaissance préalable pouvant être prouvée par l'existence de documents appropriés dans nos dossiers ;
   (c) nous ont été communiquées par un tiers de manière licite sans aucune faute de sa part et sans restriction ni violation des présents engagements ;

(d) ont été publiées sans violation des dispositions du présent accord, ou si nous avons des doutes quant à la manière de considérer une information, nous nous engageons à la considérer comme une Information jusqu'à l'obtention d'un assentiment écrit du Client ou de Scaenam SRL;

(e) correspondent à des analyses et autres documents que nous aurions préparés ou fait préparer sans incorporer ni utiliser d'Information.

2. Nous nous engageons à n'utiliser ces Informations qu'aux seules fins d'évaluer la Transaction et en aucune manière de façon à nuire aux intérêts du Client, ni à en faire un autre usage à caractère commercial.

3. Nous nous engageons à ne montrer ces Informations et à n'en discuter, par écrit ou oralement, qu'avec nos salariés et nos conseils et seulement dans le but exposé ci-dessus. En conséquence, nous nous engageons à prévenir nos salariés et conseils concernés de la nature confidentielle de ces Informations, et nous portons forts et solidairement garants que ceux-ci observent et appliquent strictement les termes du présent engagement.

4. Nous nous engageons à ne divulguer à aucun tiers ou personnes autres que celles visées au paragraphe 3 le contenu et l'existence de discussions et de négociations concernant l'éventuelle cession envisagée par le Client et ce même en cas d'abandon de ce projet de notre fait ou de celui du Client. Nous nous engageons spécifiquement à ne prendre aucun contact ni même à divulguer l'existence du projet auprès de fournisseurs, clients ou concurrents du Client.

5. Sans préjuger des dispositions du paragraphe 4, dans l'hypothèse où nous serions dans l'obligation légale ou réglementaire ou en vertu de toute loi ou règlement ayant force obligatoire à notre égard de divulguer des Informations, nous fournirions sans délai et dans la mesure du possible au Client ou à Scaenam SRL la notification d'une telle obligation. La divulgation d'Informations dans de telles conditions ne constituerait pas une violation des obligations imposées par le présent engagement.

6. Nous nous engageons à ne pas initier de négociations, ni d'entretiens relatifs au projet de cession envisagé par le Client avec la direction ni avec aucun des salariés ou conseils du Client sans le consentement préalable écrit de Scaenam SRL.

7. Nous nous engageons à ne faire de copie de l'Information que dans le cadre strict de l'étude de la Transaction. Ces copies font partie intégrante de l'Information.

8. Nous nous engageons à retourner à Scaenam SRL ou à détruire l'Information ainsi que l'ensemble des rapports et documents de travail internes si nous décidions de ne pas poursuivre l'opération, étant entendu que nous sommes autorisés à conserver une (1) copie de sauvegarde de l'intégralité des pièces et documents de toute nature (notes, projets, études, rapports, etc.) dans nos archives, afin de satisfaire à nos obligations légales et réglementaires, en y appliquant les normes de confidentialité liées à la présente lettre.

9. Même si nous comprenons que Scaenam SRL et le Client ont fait leurs meilleurs efforts pour nous transmettre des informations réputées vraies et vérifiables, nous reconnaissons que Scaenam SRL ne peut être tenu responsable de la véracité ou du caractère exhaustif des informations communiquées.

10. Nous reconnaissons que notre obligation de conserver confidentielle cette présente lettre se prolongera au-delà de l'interruption éventuelle de notre procédure d'évaluation de la Transaction envisagée.

11. Nous nous engageons à intervenir de manière indépendante et non pour le compte de toute autre personne, entreprise ou toute autre entité juridique et à ne proposer ce projet à aucune autre société.

12. Nous nous engageons à prendre à notre charge l'ensemble des coûts supportés par notre société, notre groupe, nos représentants ou conseils dans le cadre de cette opération.

13. Nous reconnaissons avoir été avertis qu'en cas de violation du présent engagement, tant Scaenam SRL que le Client sont fondés à nous réclamer des dommages et intérêts.

14. Nous comprenons que Scaenam SRL et le Client se réservent le droit, à tout moment, d'interrompre le processus de cession envisagé, de rejeter une offre, sans aucune obligation ni engagement d'expliquer leur décision, et qu'en aucun cas, leur responsabilité ne pourra être engagée à ce titre.

15. Les termes du présent engagement de confidentialité s'appliqueront, le cas échéant, soit jusqu'à la date de conclusion avec le Client d'un accord ferme et définitif, soit en permanence. Cet engagement de confidentialité sera régi et interprété conformément aux lois belges et tout litige naissant de son application ou de son interprétation sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux belges dont relève le Client.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait à …….. , le ……..……..

Signature(s) autorisée(s) :

Pour la société : …….....

Représentée par : ……

Titre/Fonction : ……

Signature : ……